

Cahier d'acteur d'IRRIGANTS de France

PNACC-3

IRRIGANTS de France est une organisation nationale regroupant les irrigants de 47 départements adhérents à l'association, ainsi que 9 associations nationales des principales filières irriguées (AGPM, AGPB, CGB, FOP, UNPT, ANPP, ANPLC, UFS et Verdir). Notre association représente une surface voisine d'un million d'hectares, soit l'immense majorité des 71 000 irrigants français.

IRRIGANTS de France s'est fortement mobilisée lors des travaux du Varenne Agricole de l'eau et du changement climatique, et plus récemment dans le cadre du Plan Eau. Ces deux phases de concertation ont permis de poser les éléments nécessaires pour permettre à l'agriculture de se transformer en tenant compte de tous ses besoins, contraintes et exigences au service de ses agriculteurs, de ses filières et des populations d'aujourd'hui et de demain.

Préambule

Selon les systèmes de cultures en place, le type de sols, et la région, l'adaptation au changement climatique conduira à des modifications plus ou moins importantes de la répartition des cultures et des modes de production. Les agriculteurs ont à leur disposition des leviers techniques et agronomiques pour agir sur la demande en eau en augmentant l'efficacité de l'eau. Mais quelles que soient ces modifications, il est identifié que le changement climatique va **augmenter les besoins en irrigation pendant la période estivale**, que ce soit sur les territoires irrigant déjà ou sur de nouveaux territoires (cf. *travaux en cours de France Stratégie à partir des données Explore 2*)

L'accès à l'eau sera ainsi l'une des conditions nécessaires pour l'adaptation de l'agriculture face au changement climatique, et l'anticipation **d'une gestion optimale de l'eau sera le moyen de maintenir sur le territoire national une agriculture résiliente, souveraine et compétitive, ce qui représente un enjeu à la fois environnemental, économique et social.**

Si **l'objectif de stabilisation des prélèvements annoncé par le Plan Eau** est une reconnaissance du travail déjà effectué par les agriculteurs en termes d'économie d'eau et d'adaptation des pratiques, cela ne doit pas faire oublier que **l'eau doit être utilisée en tenant compte des exigences sanitaires, économiques et sociales de secteur agricole.**

Irrigants de France rappelle que l'article L1 du code rural précise que « *La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation a pour finalité de sauvegarder et, pour les filières les plus à risque, de reconquérir la souveraineté alimentaire de la France et de promouvoir l'indépendance alimentaire de la France à l'international, en préservant son modèle agricole ainsi que la qualité et la sécurité de son alimentation et en préservant les agriculteurs de la concurrence déloyale de produits importés issus de systèmes de production ne respectant pas les normes imposées par la réglementation européenne ;* », et qu'à ce titre il est crucial que le **PNACC-3 identifie et mobilise l'ensemble des mesures et des accompagnements financiers nécessaires** à une réelle adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Positionnement global d'IRRIGANTS de France sur le projet de PNACC-3

L'agriculture est l'une des activités économiques **pour laquelle les impacts du changement climatique seront les plus marqués**, que ce soit en raison de l'augmentation des températures et de l'évolution de la pluviométrie, ou en raison des aléas de plus en plus nombreux (récurrence des sécheresses, inondations, gels tardifs au printemps, vague de chaleur). Il nous semble donc que **l'agriculture, dont la vulnérabilité future ne peut être contestée, mériterait d'avoir une mesure complète et transversale dans le projet du PNACC-3**, permettant une vision globale des actions à mettre en œuvre pour garantir sa résilience et notre souveraineté agricole, et ce d'autant plus que l'agriculture est également une des clés pour la décarbonation des autres secteurs d'activité.

Nous partageons la nécessité d'identifier l'ensemble des actions permettant le diagnostic puis l'engagement de la transition vers des modèles résilients. En ce sens, nous saluons la mise en œuvre des actions déjà engagées sur des travaux de recherche sur l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique. Cependant, **nous restons interrogatifs sur le transfert de ces travaux dans les exploitations, et sur la mise en œuvre des actions identifiées dans le plan eau, y compris d'un point de vue financier.**

Propositions IRRIGANTS de France sur les leviers d'adaptation

Les agriculteurs ont fait des économies d'eau, et ont augmenté la productivité de l'eau (tonne de matière sèche produite par m³ d'eau prélevé). C'est notamment le cas pour le maïs, culture ayant la meilleure productivité de l'irrigation et dont on estime que celle-ci a été améliorée de plus de 30% en 30 ans. Les producteurs français ont su progressivement s'adapter en jouant sur différents paramètres : choix de l'assolement (c'est-à-dire des cultures dans la rotation), choix des variétés plus tolérantes au stress hydrique ou aux évolutions des conditions de température, adaptation des dates de

semis (en semant plus tôt, on peut ainsi décaler le besoin maximum en eau des cultures à une période où les tensions sur les différents usages est moindre) ou du travail du sol.... Les investissements engagés dans des matériels d'irrigation performants, le pilotage de l'irrigation de plus en plus précis, le développement de l'agriculture de conservation des sols, ou la sélection de variétés plus résistantes à la sécheresse expliquent également ces gains en termes d'efficience vis-à-vis de l'eau. A court et moyen termes, les enjeux du numérique et du digital permettront de gagner encore en efficience à travers l'augmentation de la précision des outils permettant de déclencher l'irrigation en fonction de la météo, des réserves hydriques dans le sol et du stade de la culture, et ce avec une adaptation fine intra parcellaire.

- L'action 20, qui correspond à la mesure N°4 du plan eau est donc cruciale. **Cependant, nous sommes en questionnement sur des aides à l'investissement gérées par les Agences de l'eau, soumises à des arbitrages locaux, et parfois conditionnées à des mesures de décroissance.**

Si les modèles de production agricole seront amenés à évoluer en France, **l'amélioration de la mobilisation de la ressource existante doit aussi être envisagée, ainsi que la mobilisation de nouvelles ressources**, y compris le stockage afin d'accroître, quand les milieux le permettent, les surfaces irrigables. Ce sont des enjeux majeurs pour les prochaines décennies.

Nous demandons que soient donc ajoutées :

- **Une action sur l'optimisation de l'accès à l'eau via la remobilisation des retenues existantes peu ou non utilisées.** Seul l'inventaire sur ces retenues a été réalisé. Il a permis de déterminer qu'il y avait 350 000 plans d'eau d'une surface supérieure à 0,1 ha. Cependant, la question de la propriété privée de ces plans d'eau pose de vraies difficultés pour encourager leur remobilisation. Nous proposons que soit réalisée **une expertise technique et juridique sur les possibilités de remobilisation et de gestion des plans d'eau privés et d'étudier la possibilité d'un accompagnement financier de ce type d'action.**
- **Une action spécifique sur l'optimisation des possibilités de stockage à l'échelle de chaque territoire, en lien avec les démarches des filières et des territoires.** Il n'existe en effet pas de consolidation prévue entre les feuilles de route des stratégies d'adaptation des filières agricoles (travail suivi par FranceAgriMer) et les travaux menés à l'échelle des territoires, sur l'accès à la ressource en eau et les possibilités de stockage d'eau existantes ou à mobiliser.
- **Une action sur un plan national pour une stratégie de mobilisation de la ressource en eau** pour initier et coordonner les travaux réalisés à l'échelle territoriale.